

UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBÉLIARD

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS

Festival du
Film d'un jour
dix-septième édition

FF1J®

Du 26 au 28 mai 2022

Belfort | Montbéliard | Sevenans

Règlement

RÈGLEMENT DU FESTIVAL

SOMMAIRE

/

- 3 **CONDITIONS DE PARTICIPATION**
- 3 **INSCRIPTION & DATE LIMITE D'INSCRIPTION**
- 4 **FRAIS D'INSCRIPTION & ABANDON**
- 4/5 **SÉLECTION DES ÉQUIPES**
- 5 **DÉROULEMENT DU FESTIVAL**
- 6 **CARACTÉRISTIQUES DES FILMS**
- 6 **DIFFUSION DURANT LE FESTIVAL**
- 7 **MOYENS TECHNIQUES**
- 7 **TRANSPORT/HÉBERGEMENT/RESTAURATION**
- 7 **PRIX**
- 8 **PROPRIÉTÉ DES FILMS RÉALISÉS**
- 8 **ASSURANCE**
- 8 **CAS NON PRÉVUS & CONTESTATIONS**
- 8 **MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT**
- 8 **ANNULATION DU FESTIVAL**
- 9 **FICHE DE VALIDATION DE L'ÉQUIPE**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONTACT@FF1J.FR
HTTP://WWW.FF1J.FR

FESTIVAL DU FILM D'UN JOUR
UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE
BELFORT-MONTBÉLIARD
90010 BELFORT CEDEX



RESPONSABLES DU FESTIVAL

GUILLAUME ROY
SARAH LALLEMENT

RESPONSABLES DES ÉQUIPES

MATHILDE DARTEIL
ALCIBIADE DESPREZ

FESTIVAL DU FILM D'UN JOUR
UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBÉLIARD
90010 BELFORT CEDEX

06 02 22 33 90
06 50 81 22 17
GUILLAUME.ROY1@UTBM.FR
SARAH.LALLEMENT@UTBM.FR

06 32 32 51 18
07 82 32 96 65
MATHILDE.DARTEIL@UTBM.FR
ALCIBIADE.DESPREZ@GMAIL.COM



CONDITIONS DE PARTICIPATION

LES PERSONNES VOULANT PARTICIPER AU FESTIVAL DOIVENT ÊTRE ÉTUDIANTS DE 1^{ER} OU 2^E CYCLE DANS UN ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS DURANT L'ANNÉE DU FESTIVAL. ET DANS L'UNE DES CATÉGORIES SUIVANTES :

- UNIVERSITÉ ;
- ECOLE D'INGÉNIEUR ;
- ECOLE DE COMMERCE ;
- UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE ;
- BTS AUDIOVISUEL OU ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES DOMAINES DE L'AUDIOVISUEL (SON, IMAGE ET/OU VIDÉO) ;
- AUTRES ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Remarque : UNE ÉQUIPE PEUT ÊTRE CONSTITUÉE D'ÉTUDIANTS PROVENANT D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DIFFÉRENTS.

L'ÂGE DES PARTICIPANTS DEVRA ÊTRE COMPRIS ENTRE 18 ET 26 ANS.

UNE PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'ÉTUDIANT DE L'ANNÉE EN COURS SERA DEMANDÉE À CHAQUE PARTICIPANT LORS DE L'INSCRIPTION DÉFINITIVE.

UNE ÉQUIPE SERA COMPOSÉE D'UN NOMBRE MINIMUM DE 5 PERSONNES ET D'UN NOMBRE MAXIMUM DE 7 PERSONNES

INSCRIPTIONS & DATE LIMITE D'INSCRIPTION

UNE PRÉ-INSCRIPTION DEVRA ÊTRE FAITE AVANT LE 27 MARS 2022 23H59.

LA PRÉ-INSCRIPTION SERA PRISE EN COMPTE APRÈS RÉCEPTION DU TEASER PAR L'ÉQUIPE ORGANISATRICE (VOIR NOTICE D'INSCRIPTION).

LA PRÉINSCRIPTION N'EST PAS UNE INSCRIPTION DÉFINITIVE.

LES CANDIDATS RETENUS SERONT INFORMÉS PAR MAIL.

UN DOSSIER D'INSCRIPTION, AINSI QUE DIVERS AUTRES DOCUMENTS LISTÉS DANS CE DERNIER, DEVRONT ÊTRE DÛMENT REMPLIS ET SIGNÉS PAR LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE. L'INSCRIPTION AU FESTIVAL NE SERA VALIDÉE QU'À RÉCEPTION DE TOUS CES DOCUMENTS, AU PLUS TARD LE **12 mai 2022.**

L'ENVOI DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS D'INSCRIPTION SE FERA PAR MAIL.

TOUS CES DOCUMENTS POURRONT ÊTRE TÉLÉCHARGÉS SUR LE SITE INTERNET DU FESTIVAL OU SERONT ENVOYÉS, SUR DEMANDE PAR MAIL (CONTACT@FF1J.FR), AU MEMBRE DÉSIGNÉ PAR L'ÉQUIPE COMME CORRESPONDANT AVEC LES ORGANISATEURS.

UN COURRIER CONFIRMANT SON ENREGISTREMENT SERA ENVOYÉ AU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE INSCRITE (INFORMATION ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU FESTIVAL). LE FESTIVAL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE MAUVAISE RÉCEPTION OU DE NON-RÉCEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION TRANSMIS PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT, ET QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON.



FRAIS INSCRIPTION, CAUTION & ABANDON

Les frais d'inscription de l'équipe sont de 20 € (vingt euros) par participant.

ILS DEVRONT ÊTRE PAYÉS PAR CHÈQUE OU PAR VIREMENT (RIB SUR DEMANDE) AVANT LE 12 MAI 2022 (À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION) À L'ORDRE DE « FESTIVAL DU FILM D'UN JOUR - AE UTBM ». UNE FACTURE SERA ÉDITÉE ET SERA REMISE AU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE LORS DE L'ARRIVÉE AU FESTIVAL.

LES FRAIS D'INSCRIPTION SERONT REMBOURSÉS UNIQUEMENT DANS LE CAS OÙ UNE ÉQUIPE SE RETIRE DU FESTIVAL AVANT LE 12 MAI 2022 ; UN COURRIER ÉCRIT DATÉ ET SIGNÉ DEVRA ALORS ÊTRE ENVOYÉ AVANT LA DATE BUTOIR PAR MAIL AU BUREAU DU FESTIVAL (CONTACT@FF1J.FR).

LES ÉQUIPES QUI QUITTERONT LE FESTIVAL AVANT LA REMISE DES PRIX NE POURRONT ÊTRE RETENUES POUR LA PROJECTION AU JURY ET NE POURRONT PRÉTENDRE À AUCUNE RÉCOMPENSE NI COMPENSATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'INSCRIPTION.

UN CHÈQUE DE CAUTION DE 100 EUROS€ PAR ÉQUIPE EST DEMANDÉ. L'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE GARDER TOUT OU PARTIE DE CETTE CAUTION EN CAS DE DÉTÉRIORATION DE MATÉRIEL.

SÉLECTION DES ÉQUIPES

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION REÇUS PAR LE FESTIVAL SERONT VALIDÉS APRÈS LEUR VÉRIFICATION PAR LE BUREAU DU FESTIVAL. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA CONSIDÉRÉ COMME INVALIDE, LES COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS, DEMANDÉS PAR LE RESPONSABLE DES INSCRIPTIONS DEVRONT ÊTRE TRANSMIS PAR L'ÉQUIPE AVANT LA DATE LIMITE.

UNE LISTE D'ATTENTE SERA MISE EN PLACE EN CAS DE DÉSISTEMENT D'UNE OU PLUSIEURS DES ÉQUIPES SÉLECTIONNÉES.

LES ÉQUIPES SÉLECTIONNÉES SERONT PRÉVENUES PAR COURRIEL DE LEUR INSCRIPTION DÉFINITIVE. LA LISTE DES ÉQUIPES SÉLECTIONNÉES SERONT ÉGALEMENT VISIBLE SUR LE SITE INTERNET DU FESTIVAL.

LA MÉTHODE DE SÉLECTION ADOPTÉE PAR LE BUREAU DU FESTIVAL EST LA SUIVANTE :

- LE DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION PRÉALABREMENT REMPLI
- UN TEASER DE PRÉSENTATION DU FESTIVAL DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT DÉCRITES CI-APRÈS :

AFIN DE SÉLECTIONNER LES ÉQUIPES PARTICIPANTES POUR L'ÉDITION 2022, LE FESTIVAL A DÉCIDÉ DE DEMANDER À CHAQUE ÉQUIPE DE RÉALISER UN TCM (TRÈS COURT-MÉTRAGE) SUR LE THÈME DE :

« Oups »

IL S'AGIT POUR CHACUNE DES ÉQUIPES DE FAIRE PREUVE D'IMAGINATION, DE CRÉATIVITÉ ET DE MONTRER SES CAPACITÉS TECHNIQUES (TOURNAGE ET MONTAGE).



SÉLECTION DES ÉQUIPES -TEASER-

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU TEASER

- LE FORMAT DU TEASER DEVRA ÊTRE LISIBLE SUR MAC OU PC.
- NE PAS DÉPASSER UNE MINUTE ET TRENTES SECONDES (1 MINUTES 30 SECONDES).
- LES MUSIQUES DEVRONT ÊTRE LIBRES DE DROITS.
- LES ACTEURS DEVRONT DONNER LEUR ACCORD PAR ÉCRIT POUR LA DIFFUSION DU TEASER DANS LE CADRE DU FESTIVAL SANS COMPENSATION D'AUCUNE SORTE ET POUR UNE DURÉE DE 99 ANS. CET ACCORD DEVRA ÊTRE TRANSMIS AVEC LE TEASER.
- LE TEASER NE DEVRA PAS FAIRE DE PUBLICITÉ À UNE AUTRE MARQUE QUE LE FF1J. IL NE DEVRA PAS NON PLUS CONTENIR DES IMAGES PORNOGRAPHIQUES, POLITIQUES OU PROPOS RACISTES ET/OU HOMOPHOBES, NI D'ACTIVITÉS ILLÉGALES AU REGARD DE LA LOI.

LES ÉQUIPES PEUVENT S'INSPIRER DES TEASERS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES DISPONIBLES SUR LA CHAÎNE YOUTUBE DU FF1J,

MENTIONS OBLIGATOIRES A PORTER AU TEASER

- LE NOM DU CLUB (UNIQUEMENT DU TEXTE) SERA PORTÉ EN BAS À DROITE DE LA DERNIÈRE IMAGE DU GÉNÉRIQUE DE FIN (4 SECONDES)
- FAIRE APPARAÎTRE LE LOGO DU FESTIVAL, DISPONIBLE SUR LE SITE WEB : [HTTP://FF1J.FR/CONCOURIR/](http://ff1j.fr/concourir/)

DÉROULEMENT DU FESTIVAL

LES ÉQUIPES DEVRONT ÊTRE PRÉSENTES AU PLUS TARD À 11 H 00 LE JEUDI 26 MAI 2022 SUR LE CAMPUS UTBM DE SEVENANS (AUTOROUTE A36 SORTIE 11 DELLE DELÉMONT).

LE THÈME DES FILMS SERA DONNÉ AUX ÉQUIPES LE 26 MAI À PARTIR DE 13 H 00. LES ÉQUIPES DISPOSERONT ALORS DE 50 HEURES POUR RÉALISER LEUR COURT-MÉTRAGE ; ELLES SERONT EN AUTONOMIE QUANT À LA GESTION DE LEUR RÉALISATION (SCÉNARIO, TOURNAGE, MONTAGE,...). UN MEMBRE DE L'ORGANISATION SERA PRÉSENT DANS CHAQUE ÉQUIPE AFIN DE LES GUIDER SUR LES LIEUX DE TOURNAGE.

DE PLUS, UNE DÉLÉGATION TECHNIQUE DU FESTIVAL SERA PRÉSENTE AFIN DE RÉSOUDRE, DANS LA LIMITE DE SES COMPÉTENCES, TOUS LES PROBLÈMES TECHNIQUES QUI POURRONT SURVENIR PENDANT TOUTE LA DURÉE DU FESTIVAL.



CARACTÉRISTIQUES DES FILMS

CHAQUE COURT-MÉTRAGE :

- NE POURRA EXCÉDER 7 MINUTES, GÉNÉRIQUES INCLUS.
DEVRA ÊTRE SOUS LA FORME D'UN FICHIER DE DONNÉE LISIBLE SUR PC OU MAC.
- POURRA ÊTRE UNE FICTION, UN DOCUMENTAIRE, UN REPORTAGE OU UN FILM ANIMÉ.
- LE CONTENU DES IMAGES SERA LAISSÉ AU LIBRE-ARBITRE DE CHAQUE ÉQUIPE.

CEPENDANT, LES ORGANISATEURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE NE PAS PROJETER UN FILM COMPORTANT DES SCÈNES À CARACTÈRE PORNOGRAPHIQUE, SEXISTE, RACISTE ET/OU HOMOPHOBE. IL NE DEVRA PAS NON PLUS FAIRE ÉTAT D'ACTIVITÉS ILLÉGALES AU REGARD DE LA LOI ET CE, DANS LA BANDE SON COMME DANS LES IMAGES. ENFIN, IL NE DEVRA PAS ÊTRE DE NATURE À TROUBLER L'ORDRE PUBLIC ET CONTRAIRE AUX BONNES MŒURS.

- DEVRA FAIRE APPARAÎTRE LES ÉLÉMENTS SUIVANT AU GÉNÉRIQUE DE DÉBUT : « FESTIVAL DU FILM D'UN JOUR DE BELFORT-MONTBÉLIARD – UTBM - ÉDITION 2022 ».
- DEVRA FAIRE APPARAÎTRE DES ÉLÉMENTS IMPOSÉS DANS LE GÉNÉRIQUE DE FIN QUI SERONT REMIS AU DÉBUT DU FESTIVAL.

L'INTÉGRALITÉ DES IMAGES DEVRA ÊTRE TOURNÉE DURANT LE FESTIVAL.

DIFFUSION DURANT LE FESTIVAL

LA DIFFUSION SERA RÉALISÉE PAR L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU FESTIVAL AVEC DES PROFESSIONNELS DE L'AUDIOVISUEL DANS LE THÉÂTRE DE MONTBÉLIARD.

- TOUS LES EFFORTS SERONT MIS EN ŒUVRE AFIN DE DIFFUSER AU MIEUX TOUS LES FILMS. AUCUNE RÉCLAMATION CONCERNANT LA DIFFUSION NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE SI LE FILM NE RESPECTE PAS LES CRITÈRES CITÉS CI-DESSUS.
- DANS LE CAS OÙ LA DIFFUSION D'UN FILM NE S'AVÈRE PAS CORRECTE DÙ À UN PROBLÈME TECHNIQUE (ROGNAGE DE L'IMAGE, PROBLÈME DE SONS, ...) LE FILM SERA REDIFFUSÉ, SI POSSIBLE, UNE SECONDE FOIS ET IL SERA DEMANDÉ AU JURY DE NE PAS PRENDRE EN COMPTE CE PROBLÈME.



MOYENS TECHNIQUES

LES MOYENS TECHNIQUES DE SCÉNARISATION SONT À LA CHARGE DU FESTIVAL. LES MOYENS TECHNIQUES DE TOURNAGE ET DE MONTAGE SONT À LA CHARGE DES PARTICIPANTS. LES ÉQUIPES DISPOSERONT DE LOCAUX SÉCURISÉS, PENDANT TOUTE LA DURÉE DU FESTIVAL, AFIN D'ENTREPOSER LEUR MATÉRIEL.

LES PARTICIPANTS POURRONT AMENER AVEC EUX UNE BASE DE DONNÉE MUSICALE. CES MUSIQUES SONT LAISSÉES AU LIBRE CHOIX DES ÉQUIPES. LES ÉQUIPES DISPOSERONT D'UNE CONNEXION INTERNET, ET POURRONT TÉLÉCHARGER DES MUSIQUES LIBRES DE DROITS.

TRANSPORTS/ HÉBERGEMENT/ RESTAURATION

CHAQUE ÉQUIPE AYANT UN FILM EN COMPÉTITION EST INVITÉE DURANT 4 JOURS À BELFORT ET À MONTBÉLIARD, C'EST-À-DIRE L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION SONT PRIS EN CHARGE PAR LE FESTIVAL ENTRE LES DATES ET HEURES DE DÉBUT ET DE FIN.

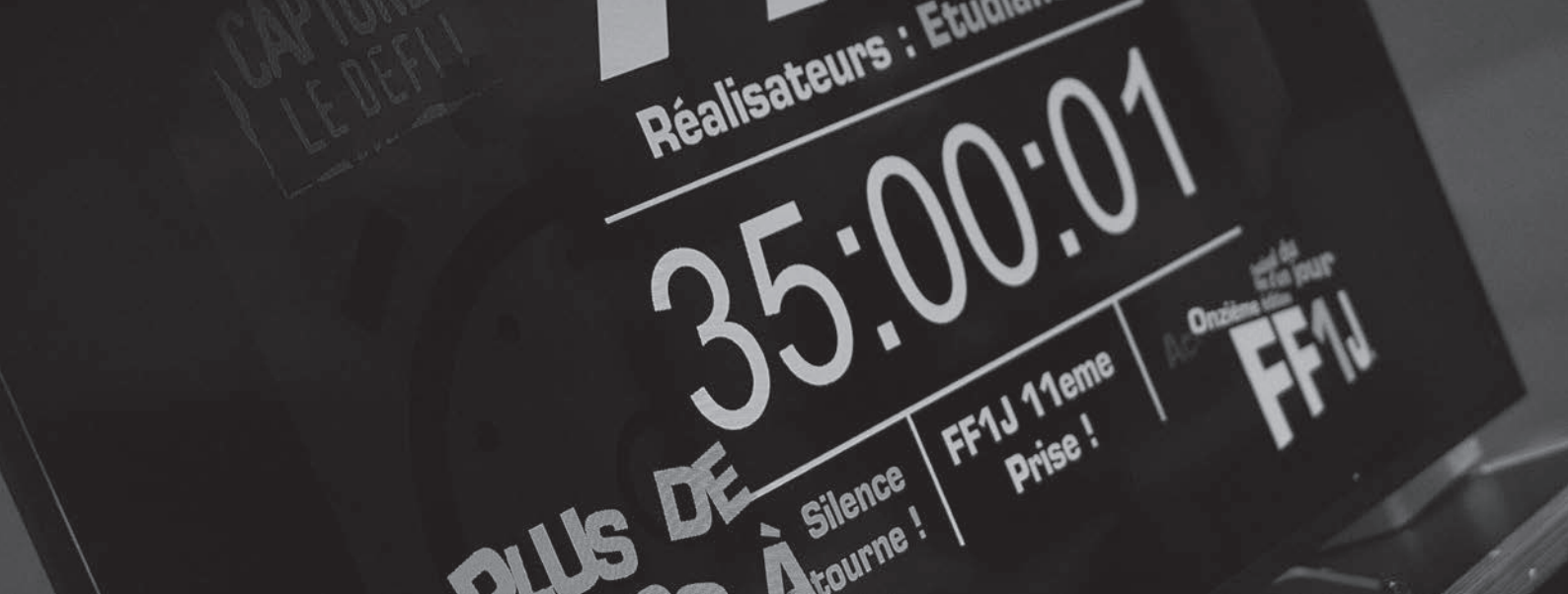
LES FRAIS DE DÉPLACEMENT SERONT À LA CHARGE DES PARTICIPANTS JUSQU'À LEUR ARRIVÉE À BELFORT ET ÉGALEMENT POUR LE RETOUR À LEUR DOMICILE.

LES DÉPLACEMENTS DES ÉQUIPES DANS LE CADRE DE LEUR ACTIVITÉ DE TOURNAGE OU DE VIE QUOTIDIENNE SERONT PRIS EN CHARGE PAR LE FESTIVAL PENDANT TOUTE SA DURÉE.

PRIX

DES PRIX SERONT DÉCERNÉS PAR LE JURY AU REGARD D'UN CLASSEMENT. LE CLASSEMENT DES FILMS DES DIVERSES ÉQUIPES SERA SOUMIS À LA DÉCISION SANS APPEL DU JURY.

CE CLASSEMENT SERA EFFECTUÉ PAR UN JURY COMPOSÉ DE PROFESSIONNELS, D'ÉTUDIANTS ET DE PERSONNES NON AVERTIES REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ DE L'ÂIRE URBAINE DE BELFORT MONTBÉLIARD.



PROPRIÉTÉ DES FILMS RÉALISÉS

LES COURTS-MÉTRAGES RÉALISÉS SERONT LA PROPRIÉTÉ DE LEURS AUTEURS.

LE FESTIVAL SE RÉSERVE LE DROIT D'UTILISER PARTIE OU INTÉGRALITÉ DE L'ŒUVRE À DES FINS NON COMMERCIALES DE PROMOTION DU FESTIVAL ET DU CINÉMA FRANÇAIS. POUR CELA, CHAQUE ÉQUIPE DEVRA ENVOYER UNE AUTORISATION DE DIFFUSION, AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

DE PLUS, DIVERSES SOCIÉTÉS AUDIOVISUELLES OU COLLECTIVITÉS LOCALES, NOTAMMENT LES PARTENAIRES DU FESTIVAL, FOURNIRONT, PAR L'INTERMÉDIAIRE DU BUREAU DU FESTIVAL, UNE AUTORISATION QUI DEVRA ÊTRE REMPLIE PAR LES ÉQUIPES. ELLES SERONT EN DROIT DE DIFFUSER LES ŒUVRES NÉES DE CE FESTIVAL, SELON LES MODALITÉS DÉFINIES DANS LADITE

ASSURANCE

L'ASSURANCE DU FESTIVAL COUVRIRA LES PARTICIPANTS (RESPONSABILITÉ CIVILE) AINSI QUE LE MATÉRIEL MIS À DISPOSITION DES PARTICIPANTS PAR LE FESTIVAL.

LE FESTIVAL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX ÉVENTUELS DOMMAGES QUE POURRAIT SUBIR LE MATÉRIEL DES DIVERSES ÉQUIPES À L'OCCASION DU FESTIVAL.

LA CHARTE D'ASSURANCE DU FESTIVAL DEVRA ÊTRE LUE ET SIGNÉE PAR LES PARTICIPANTS À LEUR ARRIVÉE SUR LE FESTIVAL.

CAS NON PRÉVUS & CONTESTATIONS

LE BUREAU DU FESTIVAL SERA À MÊME DE RÉSOUDRE LES CAS NON PRÉVUS AU RÈGLEMENT ET D'ACCORDER LES DÉROGATIONS ÉVENTUELLES AUX DISPOSITIONS CI-DESSUS SUR DEMANDE EXPRESSE ET MOTIVÉE.

LA PARTICIPATION AU FESTIVAL IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE DES TERMES DU PRÉSENT RÈGLEMENT. LE BUREAU DU FESTIVAL SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER L'INSCRIPTION ET DE PRENDRE TOUTES AUTRES MESURES ADÉQUATES EN CAS DE NON RESPECT DES TERMES DU RÈGLEMENT OU D'ATTITUDE CONTRAIRE AU BON DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

LE BUREAU DU FESTIVAL SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER OU COMPLÉTER LES ARTICLES DU RÈGLEMENT À TOUT MOMENT AVANT LE DÉBUT DE LA PÉRIODE OFFICIELLE DU FESTIVAL.

ANNULATION DU FESTIVAL

LE BUREAU DU FESTIVAL SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER OU D'ANNULER LE FESTIVAL POUR RAISON JUSTIFIÉE. LES PARTICIPANTS SERONT ALORS PRÉVENUS DÈS QUE POSSIBLE ET SERONT REMBOURSÉS DE LEUR FRAIS D'INSCRIPTION.



ville :

établissement :

nom de l'équipe :

fait à : _____

le : ____ / ____ / 2022

SIGNATURE DE TOUS LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ. »

.....
CETTE PAGE DOIT ÊTRE RETOURNÉE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION AVANT LE 12 MAI 2022 À :
FF1J - INSCRIPTIONS UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBÉLIARD 90010 BELFORT CEDEX



ILS CROIENT AU FESTIVAL,
**ILS NOUS
 SOUTIENNENT**



ET VOUS ?

FESTIVAL DU FILM D'UN JOUR

UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE
 DE BELFORT-MONTBÉLIARD
 90010 BELFORT CEDEX

CONTACT@FF1J.FR
 HTTP://WWW.FF1J.FR